



Barème d'Honoraires

VENTES

TYPES DES BIENS CONCERNES : TOUS BIENS A USAGE D'HABITATION, BOX, PARKING, CAVES, DEBARRAS, GRENIERS, TERRAINS, JARDINS, USINES, ENTREPOTS, IMMEUBLES DE RAPPORT ET/OU COMMERCIAUX, MURS COMMERCIAUX, CESSIONS DES DROITS AUX BAUX ET AUTRES ELEMENTS DE FONDS DE COMMERCES.

A la charge du vendeur.

Jusqu'à	10 000 €	Honoraires T.T.C. (Cumulatif par tranche Maximum)
De 10 001	à 600 000 €	5 760 € (soit 4800€ H.T.)
De 600 001	à 1 000 000 €	+ 6,60 % (soit 5,50 % H.T.)
De 1 000 001	à 2 000 000 €	+ 5,64 % (soit 4,70 % H.T.)
Au-delà de	2 000 000 €	+ 4,68 % (soit 3,90 % H.T.) + 2,94 % (soit 2,45 % H.T.)

LOCATIONS

LOCAUX D'HABITATION :

Honoraires de Visite, Rédaction du bail & Constitution du dossier :

A la charge du Locataire

A la charge du Bailleur

Honoraires de Rédaction de l'Etat des Lieux :

A la charge du Locataire

A la charge du Bailleur

Honoraires T.T.C.

12 € /m²

12 € /m² (avec minimum 240€ TTC).

3 € /m²

3 € /m² (avec minimum 75€ TTC).

LOCAUX COMMERCIAUX INDUSTRIELS ET PROFESSIONNELS

TERRAINS INDUSTRIELS :

A la charge du preneur.

Location sans droit d'entrée pour une durée inférieure à 1 an,

Location sans droit d'entrée avec bail supérieur à 1 an.

Location avec droit d'entrée,

Bail à la construction.

Rédaction de bail professionnel

Honoraires T.T.C.

15 % du total des loyers.

15 % du loyer annuel.

15 % du droit d'entrée et du loyer annuel.

15 % du loyer annuel.

840,00 € (soit 700 € H.T.)

AUTRES FRAIS :

A la charge du commanditaire.

Autres Rédaction d'actes (déclarations, inventaires, dossier reportage...)

Estimation écrite payante

Honoraires T.T.C.

420,00 €

420,00 €

En vigueur depuis le 01/01/2018